



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET

INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 16 FEVRIER 2021

Procès-Verbal N° 5

Présents :

Madame Claudette AGERT,
Messieurs Roland GENIEYS,
Messieurs Jack BONIT, GAZE, (en visioconférence)

Assiste : **Madame Florence PIFFARD, référente administrative**

*Le Procès-Verbal n° 4 est lu et approuvé.
Le Procès-Verbal n° 4 est validé par la C.F.T.I.S.*

PROCHAINE REUNION :
Mardi 16 MARS 2021

Glossaire :

C.F.T.I.S. : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S. : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S. : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classements

ST FELIX DE RIEUTORD – Stade MUNICIPAL – NNI 092580101

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 10.08.2020.

La Mairie nous informe, qu'elle ne souhaite pas maintenir le classement de cette installation,

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation jusqu'au 16.02.2031.

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

FOIX – Stade JEAN NOEL FONDERE – NNI 091220101

L'éclairage de cette installation était classé Niveau E3 jusqu'au 16.09.2019

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E3 et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

3.3 Changements de niveau de classement

PAMIERS – Stade BALUSSOU – NNI 092250101

L'éclairage de cette installation était classé Niveau E5 jusqu'au 18.07.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E3 et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**
 - 1.1 Classements initiaux
 - 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
 - 1.3 Changements de Niveau de classement
 - 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
 - 1.5 Avis préalables
 - 1.6 Retraits de classements

- 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**
 - 2.1 Classements initiaux
 - 2.2 Confirmations de niveau de classement
 - 2.3 Changements de niveau de classement
 - 2.4 Avis préalables
 - 2.5 Retraits de classement

- 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE**
 - 3.1 Classements initiaux
 - 3.2 Confirmations de niveau de classement
 - 3.3 Changements de niveau de classement
 - 3.4 Avis préalables
 - 3.5 Retraits de classement

- 4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC**

- 5. AFFAIRES DIVERSES**

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables

- 1.6 Retraits de classements

CLAIRVAUX D'AVEYRON – Stade DES PRADES – NNI 120660101

Cette installation était classée en Niveau FOOT A11 jusqu'au 09.11.2020.
La Mairie nous informe, qu'elle ne souhaite pas classer cette installation,

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation jusqu'au 16.02.2031.

ONET LE CHATEAU – Stade GEORGES VIGNES – NNI 121760101

Cette installation était classée en Niveau 4 jusqu'au 21.09.2020.
La Mairie nous informe que cette installation est devenue un parc,

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation jusqu'au 16.02.2031.

ST GENIEZ D'OLT et D'AUBRA – Stade MUNICIPAL – NNI 122240101

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 02.05.2020.
La Mairie nous informe, que cette installation n'existe plus,

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation jusqu'au 16.02.2031.

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

CALVISSON – Stade HUBERT ROUGER 1 – NNI 300620101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 12.07.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 16.02.2031, sous la réserve suivante :

- *Transmettre un Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) ou une Attestation Administrative de capacité (moins de 300 places assises), avant le 1^{er} Avril 2021.*

1.3 Changements de Niveau de classement

1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

CHANAC – Stade DE CHAMBON – NNI 480390101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 16.09.2020 effectuée par M. FERRERES, Président CDTIS de la LOZERE :

- Eclairage moyen horizontal : **84 lux**
- Facteur d'uniformité : 0.45

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement EFOOT A11 (Eclairage moyen horizontal : 100 lux)

La Commission référence l'installation d'éclairage en E-entraînement jusqu'au 16.09.2022

MEYRUEIS – Stade MUNICIPAL – NNI 480960101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 20.08.2020 effectuée par M. FERRERES, Président CDTIS de la LOZERE :

- Eclairage moyen horizontal : 79 lux
- Facteur d'uniformité : 0.13

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement EFOOT A11 (Eclairage moyen horizontal : 100 lux - Facteur d'uniformité : requis \geq 0.4).

La Commission référence l'installation d'éclairage en E-entraînement jusqu'au 20.08.2022

- 3.2 Confirmations de niveau de classement**
- 3.3 Changements de niveau de classement**
- 3.4 Avis préalables**
- 3.5 Retraits de classement**

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables

- 1.6 Retraits de classements

MAULEON D'ARMAGNAC – Stade MUNICIPAL – NNI 322430101

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 19.01.2020.

La Mairie nous informe, que cette installation n'existe plus,

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation jusqu'au 16.02.2031.

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

1.3 Changements de Niveau de classement

MONTLAUR – Stade MUNICIPAL – NNI 313840101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 04.01.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et du document transmis :

- Attestation administrative de capacité du 20.05.2010

La Commission précise que pour un classement de niveau 5 :

- Les surfaces actuelles vestiaires joueurs sont insuffisantes.

- La mise en place de bancs de touche officiel est recommandée.

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 21.10.2030

1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classements

DEYME – Stade PAUL DEBEZE – NNI 311610101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 15.06.2020

À la suite des courriers du 28 Octobre 2020 et du 14 Janvier 2021 adressés à la Mairie et restés sans réponse,

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation jusqu'au 16.02.2031.

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

CASTANET TOLOSAN – Complexe Sportif DE LAUTARD N° 3 – NNI 311130103

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 25.08.2022

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 25.10.2020 effectuée par Mr Rolland GENIEYS, Président CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 189 lux
- Facteur d'uniformité : 0.75
- Rapport Emini/Emaxi : 0.56

La Commission propose le changement de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 25.10.2022

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

CASTRIES – Stade EMILE GRANIER – NNI 340580101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 15.06.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et du document transmis :

- Attestation administrative de capacité du 01.02.2021

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 22.12.2030

FABREGUES – Stade JACQUES CLARAMUNT – NNI 340950201

Cette installation était classée Niveau FOOT A11 SYE jusqu'au 27.02.2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau FOOT A11 SYE en date du 19.08.2020,

La Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A11 SYE et transmet la demande à la CFTIS pour décision.

1.3 Changements de Niveau de classement

VENDARGUES – Stade GUILLAUME DIDES 2 – NNI 343270102

Cette installation est classée Niveau FOOT A11 SYE jusqu'au 10.03.2029

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents fournis :

- Attestation de capacité du 24.10.2019
- Rapport d'essais du 16.06.2020

La Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU 5 SYE et transmet la demande à la CFTIS pour décision.

1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

BEZIERS – Stade DE SAUCLIERES 1 – NNI 340320101

L'éclairage de cette installation est classé Niveau E3 jusqu'au 12.01.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E3 et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

BEZIERS – Stade RAOUL BARRIERE – NNI 340320201

L'éclairage de cette installation est classé Niveau E2 jusqu'au 27.06.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E2 et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

MIREVAL – Stade MARCEL DOMERGUE 1 – NNI 341590101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 23.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 29.10.2020 effectuée par MM. BOUZEREAU et HERMITTE, Membres CDTIS de l'HERAULT :

- Eclairage moyen horizontal : 130 lux
- Facteur d'uniformité : 0.58
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 29.10.2022

ST ANDRE DE SANGONIS – Stade SANGONIS – NNI 342390101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 08.10.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 10.09.2020 effectuée par MM. BLANC et SEGURA, Membres CDTIS de l'HERAULT :

- Eclairage moyen horizontal : 169 lux
- Facteur d'uniformité : 0.73
- Rapport Emini/Emaxi : 0.53

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 10.09.2021

ST GELY DU FESC – Stade DE LA VALENE – NNI 342550201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 05.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 15.10.2020 effectuée par MM. BARBUSSE et CHAPIN, Membres CDTIS de l'HERAULT :

- Eclairage moyen horizontal : 138 lux
- Facteur d'uniformité : 0.62
- Rapport Emini/Emaxi : 0.43

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 15.10.2022

VILLEVEYRAC – Stade JEAN VIE 1 – NNI 343410101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 14.06.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 11.03.2020 effectuée par Mr PREUX, Membre CDTIS de l'HERAULT :

- Eclairage moyen horizontal : 154 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.48

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 11.03.2022

3.3 Changements de niveau de classement

GIGNAC – Stade GUY PAULET – NNI 341140101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E Entraînement jusqu'au 23.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 08.10.2020 effectuée par Messieurs TOTA et PREUX, Président et Membre CDTIS de L'HERAULT :

- Eclairage moyen horizontal : 102 lux
- Facteur d'uniformité : 0.74
- Rapport Emini/Emaxi : 0.48

La Commission propose le changement de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 08.10.2022

LATTES – Stade CHRISTIANE/STEPHANE ALES – NNI 341290202

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 10.01.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 13.10.2020 effectuée par MM. BOUZEREAU et HERMITTE, Membres CDTIS de l'HERAULT :

- Eclairage moyen horizontal : 184 lux
- Facteur d'uniformité : **0.66**
- Rapport Emini/Emaxi : 0.45

Le facteur d'uniformité est insuffisant pour obtenir un classement E5 (Facteur d'uniformité : requis ≥ 0.7).

La Commission propose le changement de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 13.10.2022

MONTFERRIER SUR LEZ – Stade ERNEST BROUSSE – NNI 341690201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 14.06.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 10.03.2020 effectuée par MM. BARBUSSE et ANEIL, Membres CDTIS de l'HERAULT :

- Eclairage moyen horizontal : 168 lux
- Facteur d'uniformité : **0.63**
- Rapport Emini/Emaxi : 0.44

Le facteur d'uniformité est insuffisant pour obtenir un classement E5 (Facteur d'uniformité : requis ≥ 0.7).

La Commission propose le changement de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 10.03.2022

PAULHAN – Stade DES LAURES YVES CROS 1 – NNI 341940101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 12.01.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 11.01.2021 effectuée par MM. TOTA et PREUX, Président et Membre CDTIS de l'HERAULT :

- Eclairage moyen horizontal : 190 lux
- Facteur d'uniformité : **0.63**
- Rapport Emini/Emaxi : 0.45

Le facteur d'uniformité est insuffisant pour obtenir un classement E5 (Facteur d'uniformité : requis ≥ 0.7).

La Commission propose le changement de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 11.01.2023

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**
 - 1.1 Classements initiaux
 - 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
 - 1.3 Changements de Niveau de classement
 - 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
 - 1.5 Avis préalables
 - 1.6 Retraits de classements

- 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**
 - 2.1 Classements initiaux
 - 2.2 Confirmations de niveau de classement
 - 2.3 Changements de niveau de classement
 - 2.4 Avis préalables
 - 2.5 Retraits de classement

- 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE**
 - 3.1 Classements initiaux
 - 3.2 Confirmations de niveau de classement
 - 3.3 Changements de niveau de classement
 - 3.4 Avis préalables
 - 3.5 Retraits de classement

- 4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC**

- 5. AFFAIRES DIVERSES**

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

PERPIGNAN – Stade SAN VICENS – NNI 661361001

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 15.02.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et du document transmis :

- PV CDS. du 29.06.2004

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 01.09.2030

1.3 Changements de Niveau de classement

OSSEJA – Stade MUNICIPAL – NNI 661300101

Cette installation était classée Niveau FOOT A11 jusqu'au 13.03.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et du document transmis :

- Attestation de capacité du 06.10.2020

Compte tenu des dimensions de l'aire de jeu (90 x 68), le classement ne peut être proposé qu'en Niveau Foot A11.

La Commission propose le classement de l'installation en NIVEAU FOOT A11 jusqu'au 06.10.2030.

SAILLAGOUSE – Stade JEAN MICHEL IZERN – NNI 661670101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 31.01.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et du document transmis :

- Attestation de capacité du 06.10.2020
- A.O.P. du 27.05.2010

La Commission propose le changement de classement de l'installation en NIVEAU 6 jusqu'au 06.10.2030.

1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

PERPIGNAN – Stade JULES SBROGLIA – NNI 661360301

L'éclairage de cette installation était classé Niveau E Entraînement jusqu'au 10.04.2019

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 26.10.2020 effectuée par MM. BLANCHET et ROUXEL, Président et Membre CDTIS des PYRENEES ORIENTALES :

- Eclairage moyen horizontal : 81 lux
- Facteur d'uniformité : 0.48

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement EFOOT A11 (Eclairage moyen horizontal : 100 lux)

La Commission référence l'installation d'éclairage en E-entraînement jusqu'au 26.10.2022

PERPIGNAN – Stade SAINT ASSISCLE – NNI 661360401

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 05.02.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 17.10.2020 effectuée par MM. G. BLANCHET et D. BLANCHET, Président et Membre CDTIS des PYRENEES ORIENTALES :

- Eclairage moyen horizontal : 142 lux
- Facteur d'uniformité : 0.62
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40

Le facteur d'uniformité est insuffisant pour obtenir un classement E5 (Facteur d'uniformité : requis ≥ 0.7).

La Commission propose le changement de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 17.10.2022.

PERPIGNAN – Stade SAN VICENS – NNI 661361001

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E Entraînement jusqu'au 05.02.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage à la suite de la visite du 12.12.2020 effectuée par MM. G. BLANCHET et D. BLANCHET, Président et Membre CDTIS des PYRENEES ORIENTALES :

- Eclairage moyen horizontal : 117 lux
- Facteur d'uniformité : 0.66
- Rapport Emini/Emaxi : 0.31

La Commission propose le changement de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 12.12.2022

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

PAYRIN AUGMONTEL – Complexe Sportif LA NAURE – NNI 812040102

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau FOOT A8 en date du 13.01.2021,

La Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 jusqu'au 13.01.2031.

PAYRIN AUGMONTEL – Complexe Sportif LA SALVETAT – NNI 812040103

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau FOOT A8 en date du 13.01.2021,

La Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 jusqu'au 13.01.2031.

PAYRIN AUGMONTEL – Stade D'AUGMONTEL – NNI 812040104

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau FOOT A8 en date du 13.01.2021,

La Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 jusqu'au 13.01.2031.

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

1.3 Changements de Niveau de classement

1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classements

CAUCALIERE – Stade MUNICIPAL – NNI 810660101

Cette installation est retirée du classement jusqu'au 25.01.2021

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation jusqu'au 16.02.2031.

SAIX – Stade DU LEVEZOU 1 – NNI 812730201

Cette installation est retirée du classement jusqu'au 25.01.2021

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation jusqu'au 16.02.2031.

SAIX – Stade DU LEVEZOU 2 – NNI 812730202

Cette installation est retirée du classement jusqu'au 25.01.2021

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation jusqu'au 16.02.2031.

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

LABRUGUIERE – Gymnase AIRE DE JEU – NNI 811209901

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 en date du 11.01.2021 et des documents transmis :

- Plan de la salle
- AOP du 07.01.2021

La Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 11.01.2031.

LABRUGUIERE – COSEC AIRE DE JEU – NNI 811209902

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 en date du 11.01.2021 et des documents transmis :

- Plan de la salle
- AOP du 07.01.2021

La Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 11.01.2031.

SAIX – Salle POLYVALENTE– NNI 812739901

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 en date du 14.01.2021 et des documents transmis :

- Plan de la salle
- PV CDS du 10.05.2016

La Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 14.01.2031.

SEMALENS – Salle Polyvalente DIDIER SUDERE – NNI 812819901

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 en date du 14.01.2021 et des documents transmis :

- Plan de la salle
- PV CDS du 02.06.1999

La Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 14.01.2031.

- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

ALBI – Parc des Sports STADIUM N° 1 – NNI 810040101

L'éclairage de cette installation est classé Niveau E3 jusqu'au 21.10.2019

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E3 et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

ALBI – Stade MAURICE RIGAUD N° 1 – NNI 810040201

L'éclairage de cette installation est classé Niveau E3 jusqu'au 17.10.2019

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E3 et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

MONTBETON – Stade MUNICIPAL – NNI 821240101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 05.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et du document transmis :

- Attestation administrative de capacité du 05.08.2020

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 05.08.2030.

1.3 Changements de Niveau de classement

1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

=====

Le Président C.R.T.I.S., L.F.O.

Roland GENIEYS

Le Président Délégué C.R.T.I.S.

Jack BONIT